

COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le trente janvier à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEaux, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Élodie CHEVEUX, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA – Messieurs Pierre-Emmanuel HERBAIN, Christian MERLIN, Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS.

Représenté : Monsieur Louis BOULENOUAR donne pouvoir à Madame Hélène LE MAUX.

Absents : Messieurs Jean-Marc BLAISE, Eddy POYER, Alain VANDEN BROECK.

Secrétaire de séance : Madame Noëlli VICENCIO DE MOURA.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2024 :

Après sa lecture, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Mise en place d'une assurance prévoyance pour les agents :

Cette assurance prévoyance doit être mise en place à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable au projet municipal d'adhésion à la convention « assurance prévoyance » le 12 décembre 2024 : le conseil municipal décide de participer à hauteur de 100% de la cotisation mensuelle par agent.

3/ Emprunt et ligne de trésorerie contractés auprès du Crédit Agricole Brie Picardie :

Le financement des travaux de sente piétonne à BALLEUX nécessite un emprunt et une ligne de trésorerie : 96 850 € d'emprunt le temps de percevoir les subventions et le F.C.T.V.A., et 30 000 € pour la ligne de trésorerie. Cet emprunt et cette ligne de trésorerie sont à taux variables (*euribor 3 mois*), avec des remboursements trimestriels.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes et caractéristiques de l'emprunt et de la ligne de trésorerie proposés par le Crédit Agricole Brie Picardie.

4/ Problème des inondations dans la rue de l'Église et travaux à envisager :

Monsieur le Maire explique les problèmes d'inondations actuels dans la rue de l'Église.

Un rendez-vous avec un bureau d'étude spécialisé dans ce domaine est envisagé prochainement.

5/ Adhésion au groupement de commandes permanent avec la C.C.P.V. années 2025 et 2026 :

La Communauté de Communes de la Picardie Verte propose le renouvellement d'un groupement de commandes permanent avec ses communes-membres pour les 2 prochaines années afin de mutualiser les besoins communs. Les différents membres ne sont pas tenus de participer à chaque procédure.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes (fournitures et maintenances-vérifications) avec la C.C.P.V.

6/ Questions diverses :

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 55.

